

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Présidente : HAYERTZ Catheline
Directeur général : SCHILTZ Nicolas
Receveur : DEKOKER Philippe

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Province de Luxembourg
Arrondissement de Virton

Table des matières

Du Conseil au personnel en 2022	3
Composition du Conseil	3
Composition du Bureau permanent	3
Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS	3
Délégation du CPAS	3
Délégation de la Commune.....	3
Nombre de séances tenues.....	3
Composition du personnel	4
Organigramme du Centre	5
Données sur la situation sociale de la commune de Meix-devant-Virton.....	6
Missions accomplies par le C.P.A.S.....	8
1/ Droit à l'intégration sociale (DIS)	8
2/ Les Aides sociales (AS)	11
3/ Conventions et collaboration avec services publics et privés	13
4/ Les services complémentaires (non obligatoire).....	14
Focus « Meix-Mobile »	14
Focus – « La bulle Carrée ».....	16
Résumé de la gestion financière	17
Principaux postes.....	17
Quelques commentaires sur le compte et ses chiffres	17
Dépenses ordinaires.....	18
Recettes ordinaires.....	19

Du Conseil au personnel en 2022

Composition du Conseil

Nom – Prénom	Qualité	Localité
RICHARD Patricia	Présidente	Villers la loue
HUBERT Claude	Membre	Meix-devant-Virton
ANZALONE Umberto	Membre	Robelmont
CLAUSSE Michaël	Membre	Meix-devant-Virton
LEQUEUT Amélie	Membre	Meix-devant-Virton
ROUSSEL Lola	Membre	Sommethonne
HANUS-FOURNIRET Sabine	Membre	Meix-devant-Virton
MEERT Béatrice	Membre	Gérouville
EVARD Xavier	Membre	Gérouville

Composition du Bureau permanent

RICHARD	Patricia
EVARD	Xavier
LEQUEUT	Amélie

Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS

Délégation du CPAS

RICHARD	Patricia
ANZALONE	Umberto
HANUS-FOURNIRET	Sabine

Délégation de la Commune

FRANCOIS	Pascal
ANDRIANNE	Colette
WATELET	Bruno

Nombre de séances tenues

	2018	2019	2020	2021	2022	Nombre de dossiers traités
Conseil de l'Action Sociale	12	13	10	12	12	264
Bureau permanent	4	7	11	7	4	35
Comité de concertation	1	4	2	2	3	6
Conseil conjoint CPAS-commune	0	1	1	1	1	1

Depuis la toute fin d'année 2020, les séances du Conseil et du Bureau permanent sont consultables à distance par les membres, et ce via une plateforme numérique. L'ensemble des dossiers, avec annexes (sauf dossiers sociaux), sont ainsi accessibles dès que la convocation est envoyée aux membres.

Composition du personnel

Directeur général du CPAS au 01/01/2022 (nommé à titre définit) :
SCHILTZ Nicolas

Directrice financière/Receveur régional au 31/12/2022 :
DEKOKER Philippe

Personnel CPAS au 31/12/2022 :

Assistantes sociales :

DUCREUX Sophie : mi-temps contractuel dans le cadre de la guidance énergétique.
PRESCIUTTI Sentayehu : mi-temps contractuel, dont $\frac{1}{4}$ temps dans le cadre de la médiation de dettes et $\frac{1}{4}$ temps pour le service social.

Assistante administrative :

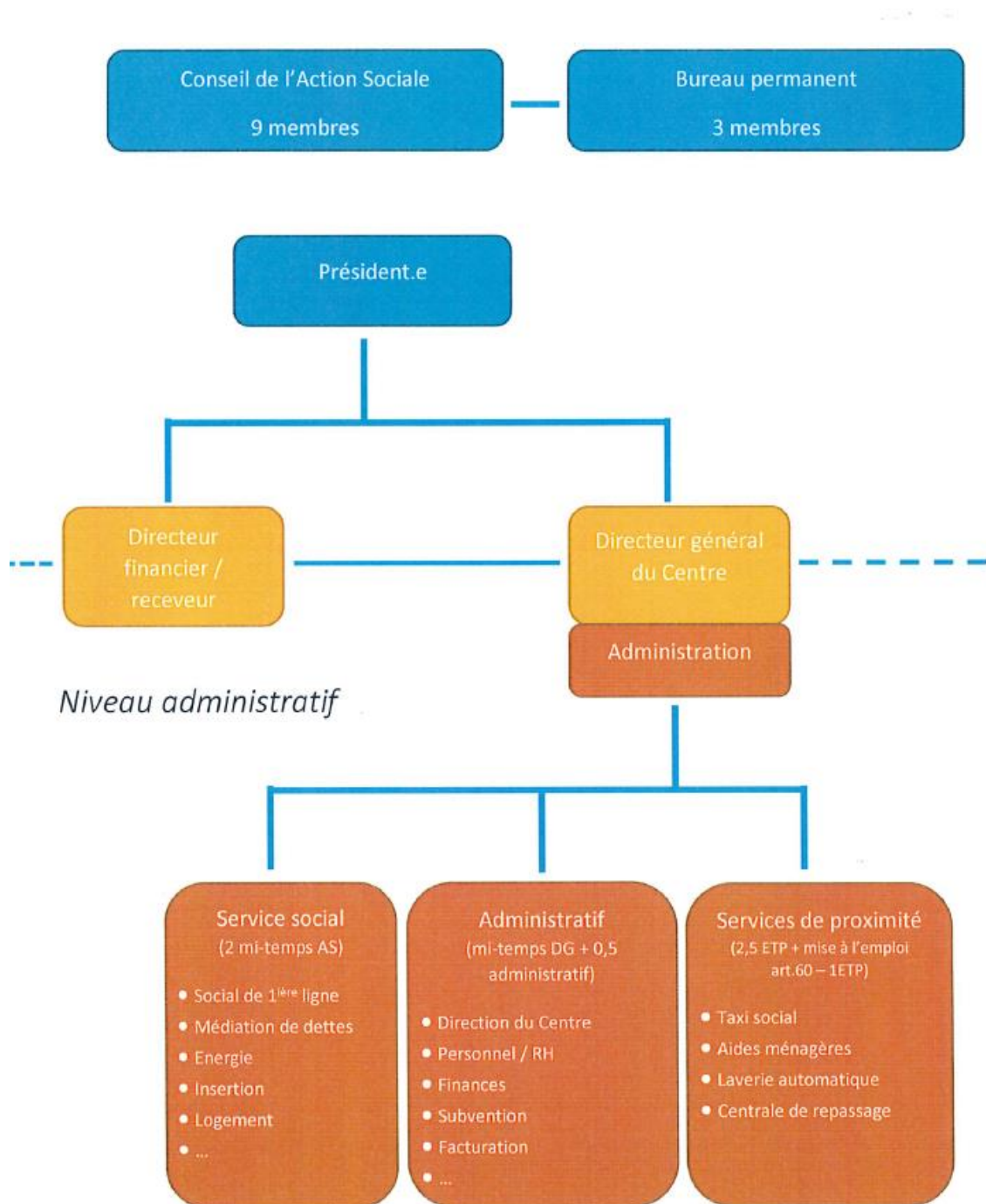
APETROAIE Ana : mi-temps contractuel, subventionné MARIBEL social.

Personnel Titres-Services au 31/12/2022 :

DELPORTE	Sabrina	13 heures par semaine (contractuel)
HAYERTZ	Marie-Line	30 heures par semaine (contractuel)
ZANALETTI	Inès	mi-temps (contractuel)
LEJEUNE	Anne	Contrat de remplacement

Organigramme du Centre

Niveau politique



Données sur la situation sociale de la commune de Meix-devant-Virton

Carte d'identité¹ :

INS² : 85024

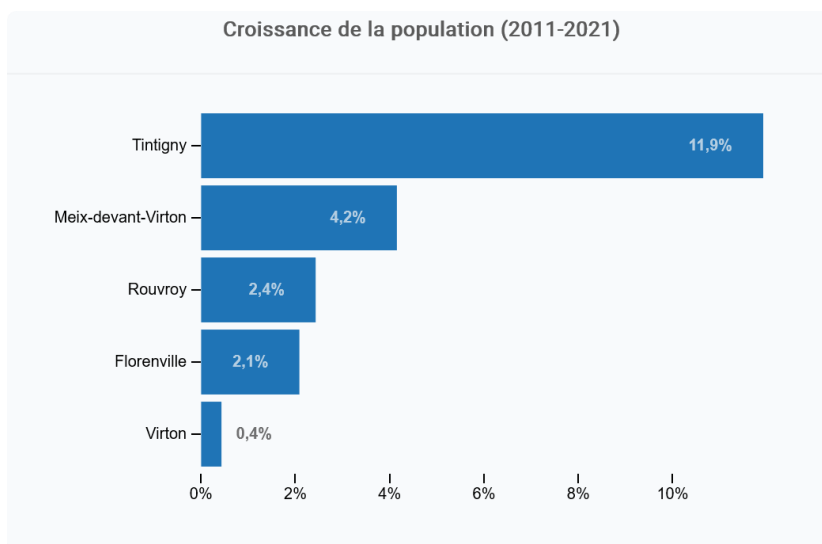
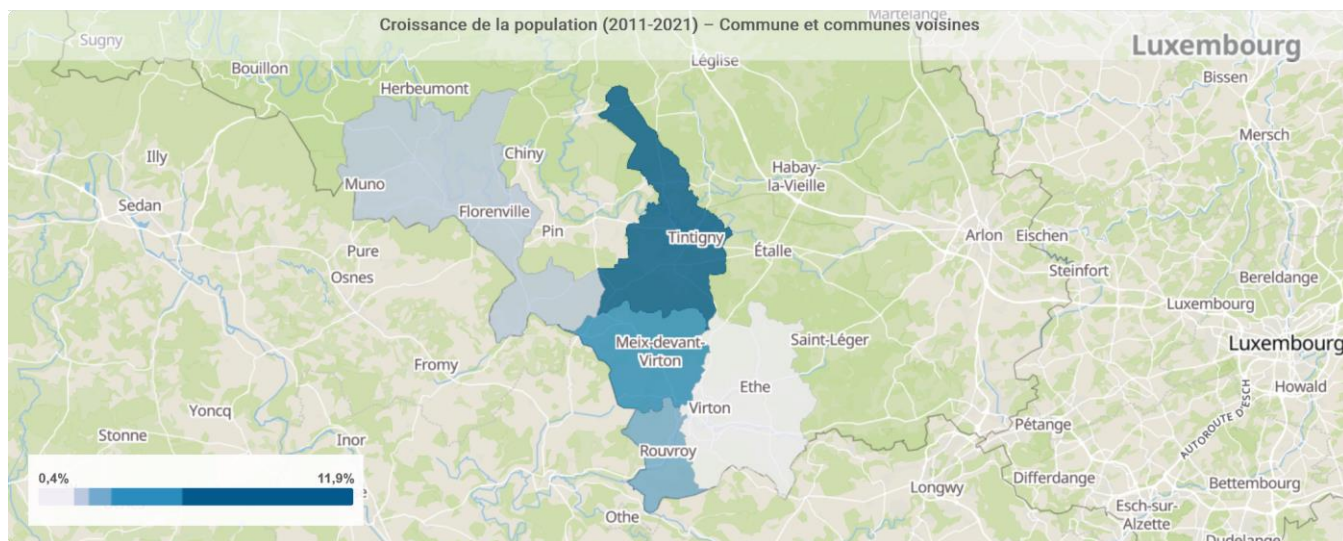
Province : Luxembourg

Arrondissement administratif : Virton

Population (au 1.1.2022) : 2823 habitants (1.384 hommes / 1.439 femmes)

Densité : très peu dense

Superficie : 5419 ha

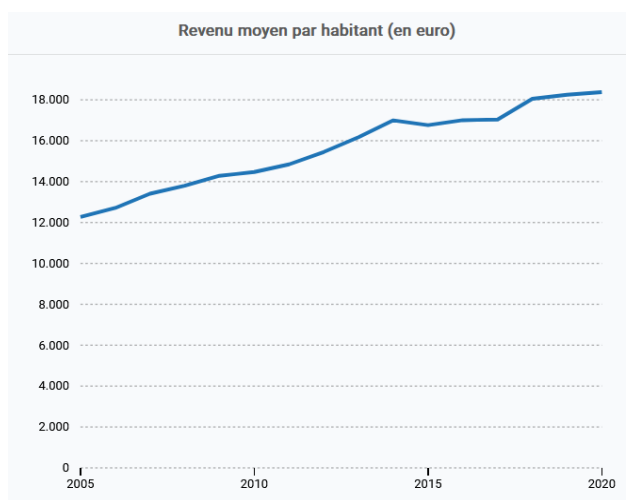


¹ <https://www.uvcw.be/>

² Le code INS est un code alphanumérique, élaboré par la Direction Générale Statistique (anciennement Institut National de la Statistique), permettant des études statistiques de zones géographiques de la Belgique. Ce code géographique a été développé dans le milieu des années 1960 et a été utilisé pour la première fois pour le recensement de 1970.

Le revenu moyen imposable par habitant³ :

Année habitant	Revenu moyen par habitant
2020	18.375
2019	18.247
2018	18.050
2017	17.036
2016	17.004
2015	16.760
2014	16.997
2013	16.175



Le taux de chômage⁴ :

Pour la région wallonne, voici un aperçu des différents indicateurs (emploi, chômage et activité) :

4 ^{ème} trimestre 2022			Total		Total
			Hommes	Femmes	
Région wallonne	Taux d'emploi		64,00 %	56,40 %	60,20 %
	Taux de chômage		8,60 %	8,30 %	8,50 %
	Taux d'activité		70,10 %	61,50 %	65,80 %

Ci-après l'évolution du taux de chômage⁵ pour la commune de Meix-devant-Virton en comparaison des communes de l'arrondissement de Virton :

* taux provisoires wallons							
code INS	Entités administratives	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
85007	Chiny	8,6	7,5	6,2	5,7	4,6	4,7
85009	Etalle	5,7	5,2	4,7	3,7	3,1	3,6
85011	Florenville	11,2	9,7	8,5	7,2	6,0	6,7
85024	Meix-devant-Virton	7,7	6,2	5,6	5,0	4,1	3,9
85026	Musson	7,5	6,0	5,8	5,4	4,3	4,4
85034	Saint-Léger	5,3	4,8	4,7	3,9	3,3	4,0
85039	Tintigny	7,0	5,8	5,0	4,4	3,6	3,7
85045	Virton	10,9	9,4	8,2	7,3	6,3	6,2
85046	Habay	6,6	5,8	5,2	4,3	3,7	3,8
85047	Rouvroy	10,2	8,2	8,0	6,4	6,2	5,8

³ <https://statbel.fgov.be/fr/commune/meix-devant-virton#dashboard7>

⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

⁵ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-commune-calibres-lenquete-forces-de-travail/>

Missions accomplies par le C.P.A.S.

« *Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique* ». (Article 57 §1 de la loi organique des CPAS)

Au quotidien, le CPAS applique essentiellement trois lois :

- La loi concernant la création, le fonctionnement et les missions du CPAS – loi organique du 8 juillet 1976 ;
- La loi concernant le droit à l'intégration sociale – loi du 26 mai 2002 – Loi DIS ;
- La loi qui détermine la compétence du CPAS – loi du 2 avril 1965.

Le cadre légal prévoit que le CPAS intervienne en dernier recours, c'est-à-dire après toutes les formes d'aides sociales que le système assurantiel belge propose (chômage, allocations familiales), ainsi que la solidarité familiale. Le CPAS intervient de manière résiduaire. Toutefois, ne pouvant laisser une personne dans le besoin, le CPAS effectuera des avances, et ce récupérable auprès des organismes.

A partir de ce point, le CPAS peut venir en aide sous différentes formes. Distinguons directement l'octroi du Droit à l'intégration sociale (DIS), mission obligatoire, relativement objectif, et l'aide sociale (AS) beaucoup plus subjective du fait que le demandeur doit prouver son état de besoin lors de l'enquête sociale.

Précisons aussi que l'aide sociale est résiduaire par rapport au Droit à l'intégration sociale, c'est-à-dire que le travailleur social devra toujours analyser les conditions du DIS par rapport à une AS.

1/ Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le CPAS de chaque commune a la mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants et qui remplissent les conditions légales. Une intégration et une participation maximales à la vie sociale doivent être recherchées. Le CPAS dispose à cet effet de trois instruments : l'emploi, un revenu d'intégration (RI) et un projet individualisé d'intégration sociale, ou une combinaison de ces instruments.

Les conditions du DIS

1. Condition de résidence
2. Condition d'âge
3. Condition de nationalité
4. Disposer de ressources insuffisantes
5. Disposer à travailler
6. Epuisement des droits aux prestations sociales et aux aliments

Montant des différentes catégories du RI :

Catégorie 1 : personne cohabitante

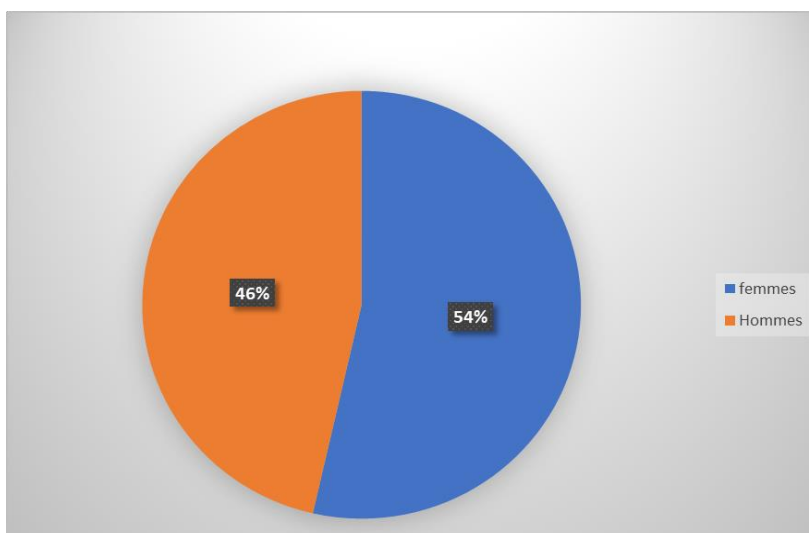
Catégorie 2 : personne isolée

Catégorie 3 : personne qui cohabite avec une famille à sa charge

Date d'entrée en vigueur	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
1/01/2023	809,42	1.214,13	1.640,83
1/12/2022	789,29	1.183,94	1.600,03
1/11/2022	773,80	1.160,70	1.568,62
1/08/2022	758,64	1.137,97	1.537,90
1/05/2022	743,78	1.115,67	1.507,77
1/03/2022	729,20	1.093,80	1.478,22
1/01/2022	714,86	1.072,30	1.449,15

Le nombre de personnes, différentes, qui a bénéficié du droit à l'intégration sociale (complet ou en complément de revenus ou allocations sociales) durant l'année 2022 est de : **28 personnes**, contre 23 en 2021.

Voici repris sous graphiques la distribution des revenus d'intégration par genre sur l'année :



Notons que :

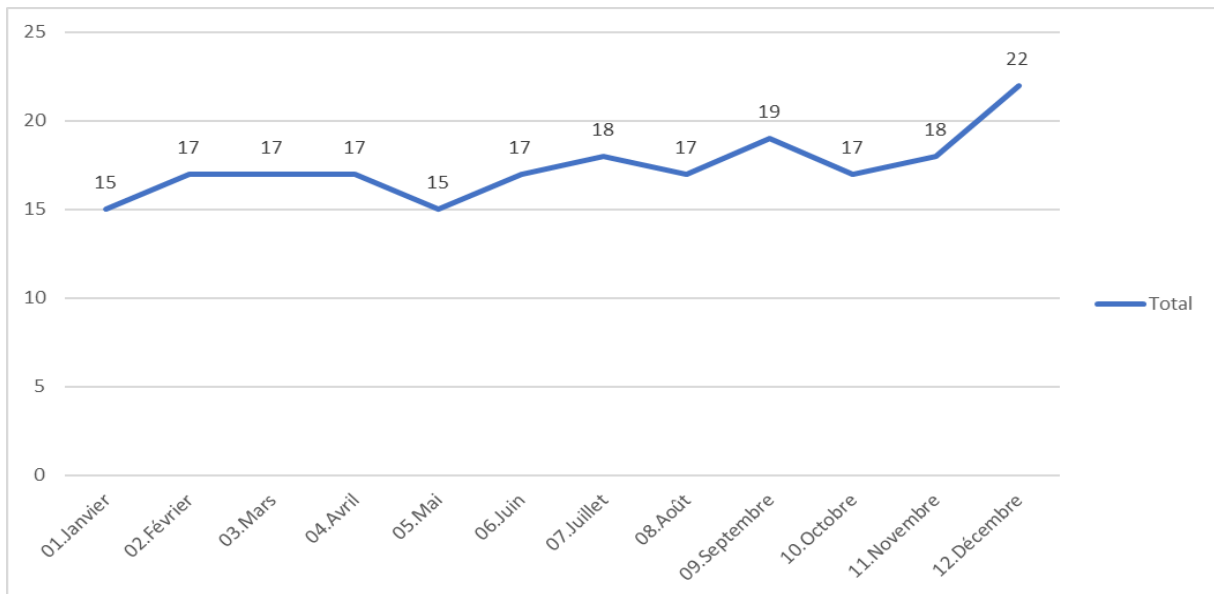
Pour les femmes :

Complément RI : 21,53 %
 Isolé : 6,70 %
 Cohabitant : 5,26 %
 Chef de famille : 10,05 %

Pour les hommes :

Complément RI : 37,32 %
 Isolé : 11,48 %
 Cohabitant : 6,22 %
 Chef de famille : 1,44 %

Ci-après, la distribution du nombre de revenus versés par mois. On distingue une augmentation de la courbe à partir de juillet, et une suivant en fin d'année.



Avec 164 versements comptabilisés sur l'année 2019, 192 pour l'année 2020, 199 pour l'année 2021, le Centre comptabilise **209 versements pour 2022** :

La ventilation par catégorie est le suivant :

- Catégorie « complément » : 58,85 %
- Catégorie « isolé » : 18,18 %
- Catégorie « cohabitant » : 11,48 %
- Catégorie « chef de ménage » : 11,48 %

2/ Les Aides sociales (AS)

Le droit à l'intégration sociale et le droit à l'aide sociale sont tous deux des missions des CPAS. Contrairement au RI dont le montant et le calcul sont déterminés par la loi, l'aide sociale peut être :

- Régulière ou ponctuelle ;
- Financière ou non ;
- Préventive ou curative ;
- Un montant déterminé pour certaines aides spécifiques ou, à l'appréciation du CPAS ;
- Accordée sous la forme demandée ou selon la forme que le CPAS estime la plus appropriée ;

L'aide sociale trouve son fondement à l'article premier de la loi organique : « toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. » Il n'y a ni condition de nationalité, ni condition d'âge contrairement au DIS.

L'aide est donc appropriée aux besoins du demandeur et peut prendre des formes diverses :

- Une aide financière : un montant régulier ou ponctuel, par exemple pour un loyer, une garantie locative, une prise en charge de mazout, payer un solde des frais d'hébergement en maison de repos, ...
- Une aide en nature : colis alimentaire, vêtements, ...
- Un service : services d'aide aux familles, ...
- Une aide sous la forme de guidance, de conseils : gestion budgétaire, aide au logement, accompagnement d'insertion sociale et professionnelle, ...

Ci-après, repris sous forme de tableau synthétique les interventions réalisées par le Centre :

	2018	2019	2020	2021	2022
Aides en espèces (y compris aides urgentes) 831/333-02	4	1	1	2	4
Aides en nature (hormis aide électricité) 831/334-01	11	4	3	0	0
Aides électricité (FGE) 80151/334-09	5	2	0	4	12
Avances sur prestation sociale 831/333-04	5	6	5	4	4
Aide subside épanouissement (P.A.S) 8019/333-02	1 + 1 action	2 frais scolaires 2 actions : tickets cinéma et chèques cadeaux	2 frais scolaires ; 2 actions : Art.27 et chèques cadeaux	3 frais « plaine de vacances » - 1 action « cadeaux fins d'année »	2 plaines de vacances, 2 extrascolaire, 2 cantines, tickets art.27, tickets cinéma, tickets piscine, cadeaux fins d'année
Aide aux personnes âgées 831/334-07	2	2	3	1	0
Nombre de bénéficiaires de l'aide équivalente au revenu d'intégration au 31/12/2019 (Candidats réfugiés)	0	0	0	0	3
Allocations de chauffage (Fonds mazout) 80152/33495-09	73	113	85	62 (92 interventions)	69 (115 interventions)

Logement :

L'aide sociale octroyée par un CPAS peut être en lien avec le logement de la personne et peut prendre différentes formes. Rappelons que l'accès à un logement décent est un droit consacré par l'article 23 de la constitution. Le CPAS peut donc intervenir pour une garantie locative, un premier mois de loyer, l'octroi d'une prime d'installation, octroyer une adresse de référence, ...

Le CPAS de Meix-devant-Virton gère un logement d'urgence et deux logements sociaux.

Concernant le logement d'urgence, celui-ci est mis à disposition dans des situations extrême, dans un contexte particulier et pour un temps limité. Pour l'année 2022, cet outil n'a pas été utilisé.

- ❖ Perspectives et analyse critique : l'équipe sociale envisage un cadrage méthodologique quant à l'accompagnement social, mettre à jour les différents documents, ...

Concernant les logements sociaux : ceux-ci se situent à Sommethonne, deux appartements. L'objectif est de mettre à disposition pour une durée maximum de trois ans afin que les locataires puissent rebondir pour retrouver un logement dans le parc privé. Le « loyer » est progressif : la première année à 350,00 € et les deux suivantes à 400,00 € toutes charges comprises, ceci donnant de l'oxygène au budget des locataires.

En 2022, deux locataires ont quitté leur logement après une durée de moins d'un an, faisant place à deux nouveaux locataires.

- ❖ Perspectives et analyse critique : comme pour le logement d'urgence, l'équipe du CPAS envisage un cadrage méthodologique pour l'accompagnement social.

Épicerie sociale itinérante :

En collaboration avec la Maison Croix Rouge de Gaume, le CPAS de Meix-devant-Virton a signé une convention dans le but de fournir aux bénéficiaires du Centre l'accès à une épicerie sociale itinérante. Cette convention a été signée et a débuté le 01 janvier 2022.

La mise en place d'une épicerie sociale MCR sur un territoire communal ne peut se faire qu'en collaboration avec le C.P.A.S. de cette même commune. L'accès aux bénéficiaires à l'épicerie est donné par le C.P.A.S. (carte d'accès d'une validité de six mois).

Avec cette carte, le bénéficiaire peut venir acheter par mois un montant déterminé d'articles.

Par exemple : pour une personne, le montant mensuel est de 25,00 €. Ce qui représente en réalité 50,00 €.

Un dentifrice à 2,00 € dans un magasin est vendu 1,00 € à la personne au sein de l'épicerie. L'euro restant est financé à hauteur de 0,50 cents par le C.P.A.S. et de 0,50 cents par la MCR.



Le CPAS s'est muni d'une méthode afin d'attribuer les cartes d'accès, et peut fournir 18 cartes d'accès. En 2022, l'intervention financière du CPAS était de 1.350,45 €.

3/ Conventions et collaboration avec services publics et privés

- Convention avec les fournisseurs d'électricité par laquelle les sociétés nous transmettent le relevé des personnes en retard de paiement, acceptent des plans d'apurement proposés par le CPAS et assurent l'alimentation minimum ;
- Convention avec le service des Aides Familiales ;
- Convention avec la Centrale des services à domicile du Luxembourg ;
- Conventions avec le Groupe Action Surendettement (partie médiation de dettes et plan énergie PAPE) ;
- Convention avec le Forem pour la diffusion des offres d'emploi ;
- Convention avec la SNCB ;
- Convention avec le FRCE (Fond de Réduction du Coût de l'Energie) ;
- Convention avec NGE ASBL dans le cadre du stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D. ;
- Convention avec l'ASBL Alimen-T dans le cadre du stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D. ;
- Convention avec la Saint-Vincent de Paul concernant la distribution par la Saint-Vincent de Paul de colis alimentaires à la population de Meix-devant-Virton ;

Nouveautés :

- Convention avec la Locomobile dans le cadre du projet TZCLD ;
- Convention avec l'épicerie sociale itinérante ;
- Convention avec la piscine de Virton dans le cadre du projet P.A.S ;
- Convention avec le Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg.

4/ Les services complémentaires (non obligatoire)

Focus « Meix-Mobile »

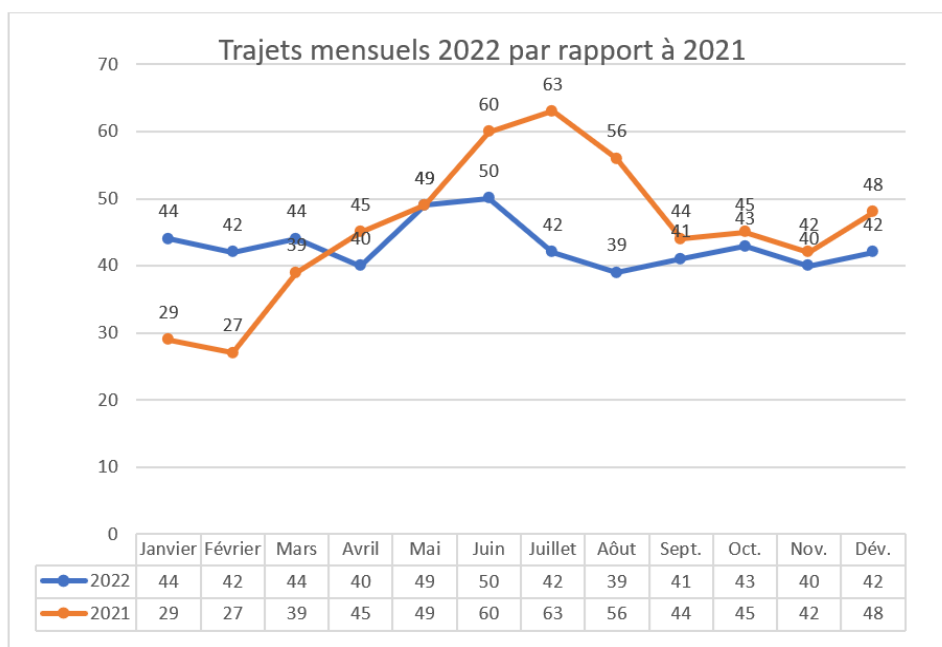
Le CPAS de Meix-devant-Virton développe depuis quelques années un service de « taxi social » ayant pour objectif de réaliser du transport de personne pour les déplacements du quotidien.

Article 2 du ROI : « Seules les personnes, ne disposant pas d'un moyen de locomotion au moment de la demande, et ayant leur résidence sur la commune de Meix-devant-Virton sont autorisées à utiliser le service « Meix-Mobile ». Il est à noter que le véhicule n'est pas adapté pour transporter des personnes à mobilité réduite. »



Voici, ci-dessous l'activité du service pour l'année 2022 :

1. Nombre de clients : 26
2. Nombre de trajets : 515
3. Nombre de km parcourus : 12.993 Km
4. Nombre moyen de km/trajet : 25,23 Km
5. Nombre moyen de trajet/mois : 43 trajets/mois



L'année 2022 fut la sortie du COVID : les courses taxi sont restées relativement les mêmes que 2021, mais tout de même avec une tendance à la baisse : 548 trajets en 2021 pour 515 en 2022 / 46 trajets de moyenne par mois en 2021 pour 43 en 2022 / 19,4 km par trajet en moyenne pour 2021 pour 25,23 km en 2022 ...

Le taxi a roulé avec un staff de bénévoles au nombre de 7, et en début d'année le CPAS a engagé une personne sous statut art.60 à mi-temps en dépannage.

Il existe plusieurs natures pour les déplacements, en voici le détail :

Sur un total de **515** courses, les raisons des déplacements sont les suivantes :

- 1/ Courses alimentaire/banque/pharmacie : 354
- 2/ Rendez-vous médical : 162
- 3/ Rendez-vous administratif (mutuelle, CPAS, commune, ...) : 11
- 4/ Visite en maison de repos : 20
- 5/ Activités/loisirs : 43
- 6/ Autres/déplacement en France : 16

/!\ Dans une course, il peut donc y avoir plusieurs raisons à un déplacement. Le client va faire ses courses et repasse ensuite à la banque puis à la pharmacie, il est comptabilisé 3 x.

En cours d'année, et après une évaluation et réunion de travail avec les bénévoles, une amélioration du ROI a été proposé au Conseil du CPAS afin d'éclaircir certains points, notamment pour la planification des courses, la précision des lieux et la coordination entre chaque acteur. Le tout s'est avéré positif.

- ❖ Perspectives et analyse critique : toutefois, c'est en 2022 qu'une réflexion sur le fond a été réalisée quant à cette action. Le leasing du véhicule approchant son terme, nous devions nous poser la question de relancer un marché public, ou non. Le service « locomobile » a été rencontré et une analyse « *avantages – inconvénients* » a été réalisée. Le résultat de cette analyse concluait que le coût financier global de l'organisation du service « Meix-mobile » était plus important qu'une convention avec le service « locomobile ». Les travailleurs du CPAS devaient dégager un temps significatif à la gestion du service, et ce au détriment de missions premières.

Focus – « La bulle Carrée »

Depuis 2021, le CPAS s'est donné deux missions supplémentaires dans le cadre de services de proximité à la population :

- Mise en place d'une laverie automatique
- Mise en place d'un atelier de repassage

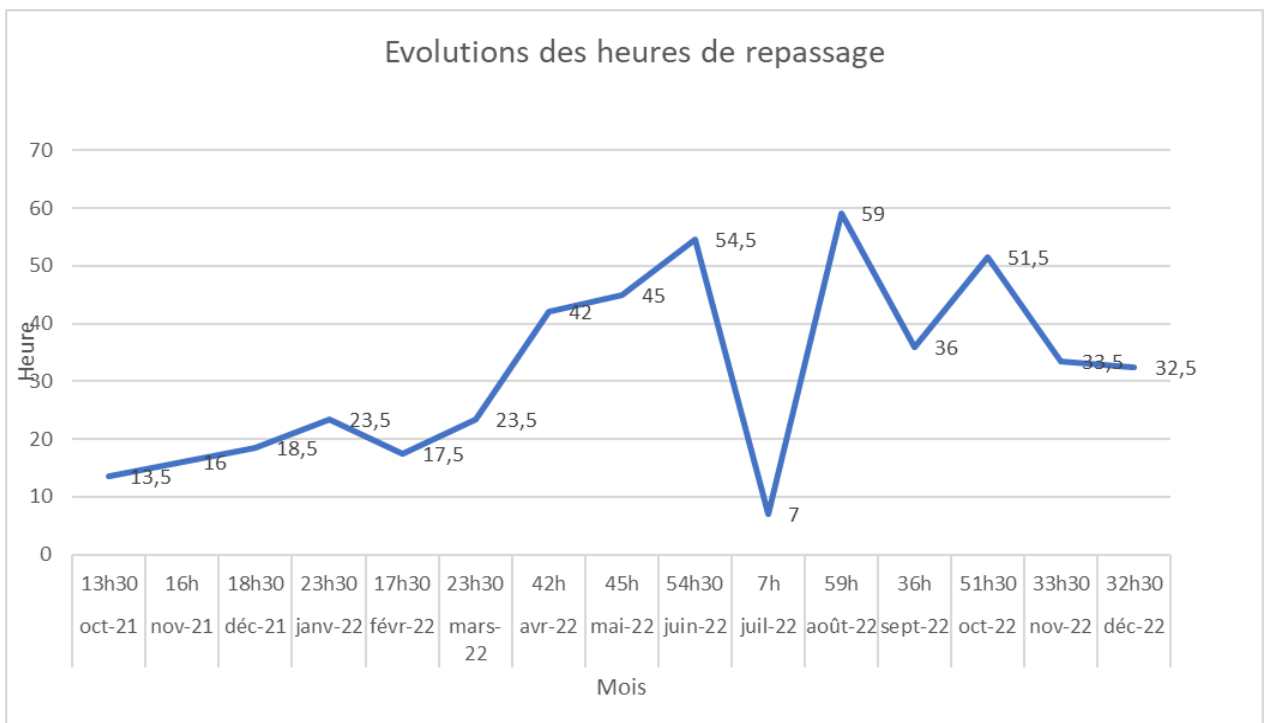
Ces deux services ont été installés à l'ancien presbytère de Meix-devant-Virton situés rue de Launoy, 6.

En total accès libre toute la semaine, la laverie est équipée d'une machine à laver (8 kg) et d'un sèche-linge. Les machines sont munies d'un monnayeur pour lancer les cycles : 3,00 € le cycle.

- ❖ Perspectives et analyse critique : une machine à laver de plus grande capacité est commandée et doit être installée.

Dans le même bâtiment, il est proposé un service de repassage. Moyennant une inscription au préalable, il est possible de déposer une manne de linge pendant les heures d'ouvertures.

Ci-dessous, un graphique reprenant les nombres d'heures par mois de repassage prestées et payées par les clients :



Le nombre total d'heures est de 478,5. L'année 2022 est la première année complète de fonctionnement avec un réel démarrage de l'activité en avril – mai.

- ❖ Perspectives et analyse critique : maintenir et augmenter le nombre d'heures de repassage afin de maîtriser au mieux le déficit de l'activité. Lancement d'une enquête de satisfaction.

Résumé de la gestion financière

Principaux postes

	Compte 2022	
	Recettes	Dépenses
Intervention communale	€ 298.046,57	€ -
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 10.586,88	€ -
Administration générale	€ 21.511,77	€ 161.336,26
Aide sociale	€ 124.468,53	€ 235.750,76
<i>Aide sociale RI</i>	€ 91.708,35	€ 176.429,88
Aides à domicile	€ -	€ 1.123,21
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 10.218,97	€ 8.147,14
Titres-Services	€ 61.479,55	€ 66.691,40
Taxi social	€ 5.145,85	€ 6.822,70
Atelier de repassage	€ 9.178,43	€ 24.319,68

Ci-dessous les chiffres de 2021 à titre de comparaison :

	Compte 2021	
	Recettes	Dépenses
Intervention communale	251.184,30 €	- €
Fonds spécial de l'aide sociale	12.611,19 €	- €
Administration générale	21.535,63 €	140.575,70 €
Aide sociale	105.169,32 €	189.944,89 €
<i>Aide sociale RI</i>	76.113,33 €	143.140,30 €
Aides à domicile	- €	1.490,87 €
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	29.720,93 €	36.014,75 €
Titres-Services	52.694,08 €	65.934,98 €
Taxi social	4.586,30 €	7.624,32 €

Quelques commentaires sur le compte et ses chiffres

Le compte 2022 fait apparaître un résultat budgétaire positif. A nuancer par les exercices antérieurs (récupération de dossiers RI 2021) et l'intervention communale, sans quoi le compte serait proche de zéro. Notons une diminution du Fonds spécial de l'aide sociale.

Le service Titres-Services apparaît moins déséquilibrer par rapport à l'année 2021. Le déficit reste maîtrisé.

Le service taxi social voit son déficit maîtrisé au regard de la reprise de l'activité après crise sanitaire de 2021. (Voir les commentaires sur le sujet supra)

Pour ce compte 2022, apparait une nouvelle activité : atelier de repassage. Le déficit est actuellement important et doit être maîtriser.

Suite à l'établissement du compte de l'exercice 2022 et aux résultats observés, il convient d'analyser avec plus de précisions quels sont les principaux postes et articles budgétaires grevant le résultat du compte.

Pour un peu plus de clarté, voici deux tableaux reprenant le montant des dépenses et recettes par fonction. Les dépenses et recettes sont ainsi chiffrées en termes de pourcentage par fonction :

Dépenses ordinaires

Exercices antérieurs	7.811,15 €	1,30%	
F.059 : 05 Assurances	1.113,95 €	0,19%	
F.123 : 10-121 Administration générale	161.336,26 €	26,82%	2
F.131 : 131 Services généraux	12.995,26 €	2,16%	
F. 8013: 8013 Médiation de dettes	17.447,42 €	2,90%	
F.8015: 8015 Commission de suspension de fournitures d'énergies et d'eau	50.862,06 €	8,45%	
F.8019: 8019 Autres actions sociales	1.767,12 €	0,29%	
F.831 : 831 Aide sociale	235.750,76 €	39,19%	1
F. 8441: 8441 Services d'aides familiales	1.123,21 €	0,19%	
F.8449 : 84491 Titres Services ; 84494 Taxi social ; 84495 la bulle carrée	98.501,12 €	16,37%	3
F. 8451 : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle	8.147,14 €	1,35%	
F.928 : Logements	4.733,20 €	0,79%	
TOTAUX	601.588,65 €	100,00%	

En observant le tableau ci-dessus, on constate que les dépenses sont principalement affectées à l'aide sociale et aux Titres-Services (et le taxi social dans une moindre mesure), activités du Centre.

La fonction administration générale (salaires, dépenses de fonctionnement), reste dans le top 3 des dépenses du Centre.

En ce qui concerne l'aide sociale (dépenses de transferts de 218.935,50 €), il est opportun d'analyser de plus près quelques-unes des composantes de cette fonction. Voici les principales sources de dépense de la fonction aide sociale hormis le poste rémunération :

Revenu d'intégration : 176.429,88 €, soit 80,58 % de l'aide sociale

Avance sur prestation sociale : 7.687,84 €, soit 3,51 % de l'aide sociale

Loyers : 3.590,00 €, soit 1,63 % de l'aide sociale

Aide équivalent au RI (personnes étrangères) : 16.313,45 € soit 7,45 % de l'aide sociale.

Pour la partie aide sociale, 5.720,92 euros de non-valeur a été décidée.

Recettes ordinaires

Exercices antérieurs	21.490,91 €	3,45%	
F.009: 00 Recettes et dépenses générales	298.047,41 €	47,80%	1
F.029: 02 Fonds	10.586,88 €	1,70%	
F.123 : 10-121 Administration générale	21.511,77 €	3,45%	
F. 131 Services généraux	762,63 €	0,12%	
F. 8013 Médiation de dettes	3.038,15 €	0,49%	
F. 8015: 8015 Commission de suspension de fournitures d'énergie et d'eau	45.789,98 €	7,34%	
F. 8019 Autres actions sociales	906,00 €	0,15%	
F. 831 : 831 Aide sociale	124.468,53 €	19,96%	2
F. 8449 : 84491 Titres-Services ; 84494 Taxi social ; 84495 la bulle carrée	75.982,83 €	12,19%	3
F. 8451 : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle	10.218,97 €	1,64%	
F. 928 : 928 Logement de transit et d'insertion	10.701,26 €	1,72%	
TOTAUX	623.505,32 €	100,00%	

En observant le tableau ci-dessus, on constate que les recettes principales proviennent en premier lieu de l'intervention communale, ensuite les recettes de transfert de l'aide sociale et après les recettes de prestations du service Titres-Services et Taxi social.

**** *
**** *

**** *
